



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1857**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1857 intitulé :

« Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 24 979 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction ou de réfection d'infrastructures d'eau, de rues, de voies cyclables, de trottoirs, d'asphaltage, de parcs et d'immeubles à divers endroits de la Ville (Règlement parapluie) »

a été adopté par le conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion, le 24 février 2025.

QUE le règlement a été approuvé le 23 avril 2025 conformément à la loi pour un emprunt de 24 979 000 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au Service du greffe et des affaires juridiques situé au 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 30 avril 2025.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca